



Centre de Loisirs "Petite Rivière"
8 rue des deux rivières "Blaslay" 86170 Saint-Martin-La-Pallu
Tél : 05 49 54 52 92 Tél 3-6 ans : 07 61 54 77 46
site internet : www.petiteriviere.fr
mail : accueil3-6ans@petiteriviere.fr

Tarifs mini séjour 2026

Pour toute inscription, un acompte de 50% sera demandé et encaissé à l'inscription.
Le séjour devra être soldé au plus tard le 01/07/2026

Pas de remboursement en cas d'annulation après le 19/06/2026

Modalités de Paiement

→ Je règle le séjour en une fois :

Je joins, au dossier d'inscription, le règlement du séjour (je pense à bien déduire la participation de ma commune et éventuellement mes avoirs en cours + je solde toutes mes factures en cours)
(encaissement au 1er juin 2026).

→ Je règle le séjour en plusieurs mensualités (3 mensualités maximum) :

Je joins, au dossier d'inscription, le règlement du séjour (je pense à bien déduire la participation de ma commune et éventuellement mes avoirs en cours + je solde toutes mes factures en cours)
(encaissement du 1er règlement au 1er juin 2026; encaissement du 2e règlement au 1er juillet 2026, encaissement du 3e règlement au 1er Août 2026.)

Le Quotient Familial (QF)

Pour les familles allocataires à la CAF ou à la MSA nous prenons en compte le quotient familial indiqué par l'organisme au moment de l'inscription. En l'absence de justificatif, le tarif maximal est appliqué.

Comment seront calculés les tarifs ?

Pour chaque activité, l'association ARNOVEL a déterminé un tarif minimum, un tarif moyen et un tarif maximum.

- Mon QF est inférieur ou égal à 700, le tarif appliqué pour le séjour se calcule comme suit : **Tarif minimum - la participation de ma commune = Tarif séjour pour UN enfant**
- Mon QF est compris entre 701 et 1000, le tarif appliqué pour le séjour se calcule comme suit : **Tarif moyen - la participation de ma commune = Tarif séjour pour UN enfant**
- Mon QF est supérieur ou égal à 1001, le tarif appliqué pour le séjour se calcule comme suit : **Tarif maximum - la participation de ma commune = Tarif séjour pour UN enfant**

	TARIF MINIMUM QF - 700	TARIF MOYEN QF de 701 à 1000	TARIF MAXIMUM QF + 1001
Séjour	100.00€	110.00€	120.00€
Enfants de la Communauté de Communes du Haut Poitou			

Pour les enfants Hors Communauté de Communes du Haut Poitou
rajouter : 8€ pour les 3 jours

Participation financière des communes

	Forfait 2 jours		Forfait 2 jours
Avanton	5,40€	Saint Martin la Pallu (Vendeuvre, Charrais, Chéneché, Blaslay, Varennes)	6,00€
Chabournay	8,00€	Villiers	8,00€
Cissé	6,00€	Yversay	5,80€
Neuville	6.80€		

La participation financière des communes est une aide directe aux familles et **vient en déduction du prix des séjours. N'oubliez pas de la déduire du prix du séjour !**